

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JANVIER
2019

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2019 et en comparaison avec la même période de l'année 2018, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une diminution des recettes ordinaires de 0,4% provenant de :

- L'augmentation de 7,8% des impôts directs suite à la hausse de la taxe professionnelle (55 MDH contre 32 MDH) et de la taxe de services communaux (79 MDH contre 67 MDH), conjuguée à la baisse des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (92 MDH contre 110 MDH);
- la diminution de 5,1% des impôts indirects qui s'explique principalement par la baisse de 5,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA);
- l'accroissement de 20,6% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation de 32,9% des recettes domaniales et de 12,5% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 59,6% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 3,7% en raison de l'augmentation de 3,9% des dépenses de personnel et de 37,5% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à la baisse de 45% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement de 1 MDH à fin janvier 2019.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 1.052 MDH contre un solde ordinaire positif de 1.093 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 1.056 MDH, compte tenu d'un solde positif de 5 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 1.097 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 4 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin janvier 2019, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 32,1 MMDH dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2018	Prévisions 2019	Janvier 2019	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>1 955</u>	<u>23 190</u>	<u>1 946</u>	8%	<u>-0,4%</u>
1.1- Recettes fiscales :	1 709	18 855	1 650	9%	-3,5%
<i>Impôts directs</i>	217	7 972	234	3%	7,8%
<i>Impôts indirects</i>	1 493	10 884	1 416	13%	-5,1%
1.2- Recettes non fiscales :	246	4 335	296	7%	20,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	59	613	78	13%	32,9%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	58	613	65	11%	12,5%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	12	1 673	6	0%	-52,1%
<i>Autres recettes</i>	117	1 436	148	10%	25,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>862</u>	<u>24 520</u>	<u>894</u>	4%	<u>3,7%</u>
2.1- Biens et services :	842	23 594	883	4%	4,9%
<i>Personnel</i>	818	11 932	850	7%	3,9%
<i>Autres biens et services</i>	24	11 662	33	0%	37,5%
2.2- Intérêts de la dette :	20	926	11	1%	-45,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>1 093</u>	<u>-1 330</u>	<u>1 052</u>		
4- INVESTISSEMENT²	0	5 240	1	0%	
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	97	2		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	3	236	3		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>1 097</u>	<u>-6 237</u>	<u>1 056</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-1 097</u>	<u>6 237</u>	<u>-1 056</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	3	0	0		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-21	-1 070	-18		
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 079	7 307	-1 038		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2018	Prévisions 2019	Janvier 2019	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	1 709	18 855	1 650	9%	-3,5%
IMPÔTS DIRECTS	217	7 972	234	3%	7,8%
<i>Taxe de services communaux³</i>	67	2 383	79	3%	17,2%
<i>Taxe professionnelle³</i>	32	1 952	55	3%	68,8%
<i>Taxe d'habitation³</i>	7	331	9	3%	18,7%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	110	955	92	10%	-16,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 254	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 097	0	0%	
IMPÔTS INDIRECTS	1 493	10 884	1 416	13%	-5,1%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	1 231	8 872	1 160	13%	-5,7%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	340	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	56	518	57	11%	2,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	15	174	15	9%	2,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	26	228	28	13%	8,2%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	30	144	26	18%	-11,1%
<i>Taxe de séjour</i>	37	82	33	41%	-10,4%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	19	184	37	20%	95,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	79	343	59	17%	-25,7%
RECETTES NON FISCALES	246	4 335	296	7%	20,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	59	613	78	13%	32,9%
<i>Redevance OTDP communal</i>	58	613	65	11%	12,5%
<i>Fonds de concours</i>	12	274	6	2%	-51,8%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	34	400	26	7%	-22,7%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	174	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	1 399	0	0%	-100,0%
<i>Recettes diverses</i>	84	862	122	14%	45,4%
TOTAL DES RECETTES	1 955	23 190	1 946	8%	-0,4%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	58	269	1 620	1 946
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	47	19	573	638
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	47	16	323	386
<i>Produits des services</i>	0	0	93	93
<i>Produits des biens</i>	0	2	157	160
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	11	0	131	142
Taxe de services communaux	11	0	68	79
Taxe professionnelle	0	0	55	55
Taxe d'habitation	0	0	9	9
1.3- Ressources transférées :	0	250	916	1 166
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	250	910	1 160
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	0	6	6
2- DEPENSES ORDINAIRES	17	155	722	894
2.1- Biens et services :	14	154	715	883
<i>Personnel</i>	11	152	687	850
<i>Autres biens et services</i>	3	2	28	33
2.2-Intérêts de la dette	3	1	7	11
3- SOLDE ORDINAIRE	41	114	898	1 052
4- INVESTISSEMENT	0	1	0	1
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	2	2
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	3	3
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	41	113	903	1 056
8- FINANCEMENT :	-41	-113	-903	-1 056
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	0	0	0
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-6	-1	-11	-18
<i>Variation de l'excédent</i>	-35	-112	-892	-1 038

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin janvier 2019 laisse apparaître une baisse de 0,4% des ressources et une hausse de 3,7% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 1.052 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 1 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 5 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 1.056 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 1,9 MMDH en diminution de 0,4% par rapport à fin janvier 2018. Ceci s'explique par la baisse de 6,2% des recettes transférées, conjuguée à la hausse de 33% des recettes gérées par l'Etat et de 5,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2018	Prévisions	2019	Evol. %
Transférées	1 243	13 236	1 166	-6,2%
Gérées par l'Etat	107	4 666	142	33,0%
Gérées par les collectivités	605	5 289	638	5,5%
TOTAL	1 955	23 190	1 946	-0,4%

1.1-RECETTES FISCALES

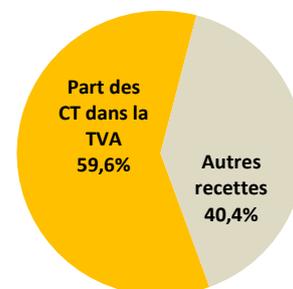
Les recettes fiscales ont atteint 1,7 MMDH, en diminution de 3,5% par rapport à leur niveau à fin janvier 2018, suite à la hausse de 7,8% des impôts directs et la baisse de 5,1% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 84,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2019.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 1.166 MDH à fin janvier 2019 contre 1.243 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 6,2%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (1.160 MDH contre 1.231 MDH) et des fonds de concours (6 MDH contre 12 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 59,6% de leur part dans le produit de la TVA.

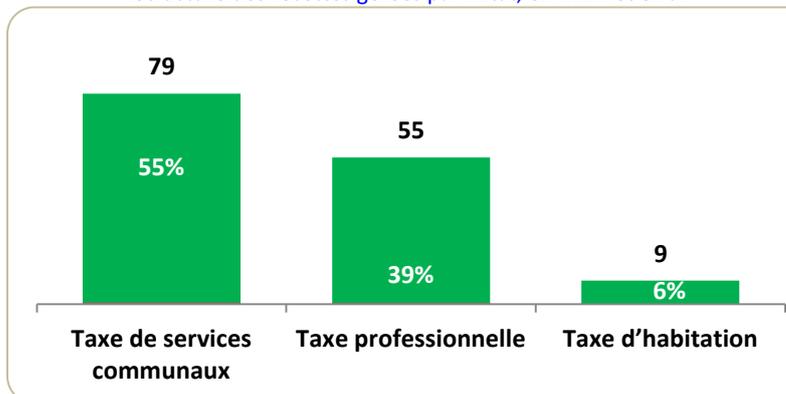
Structure des recettes des collectivités en 2019



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin janvier 2019, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 142 MDH contre 107 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 33%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (55 MDH contre 32 MDH), de la taxe de services communaux (79 MDH contre 67 MDH) et de la taxe d'habitation (9 MDH contre 7 MDH).

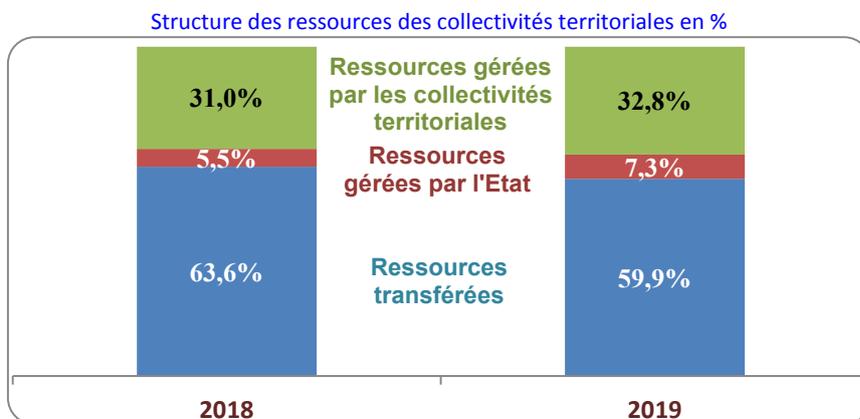
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 638 MDH à fin janvier 2019 contre 605 MDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (92 MDH), les recettes domaniales (78 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (65 MDH) et la taxe sur les opérations de construction (57 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin janvier 2018 et fin janvier 2019, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat et des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

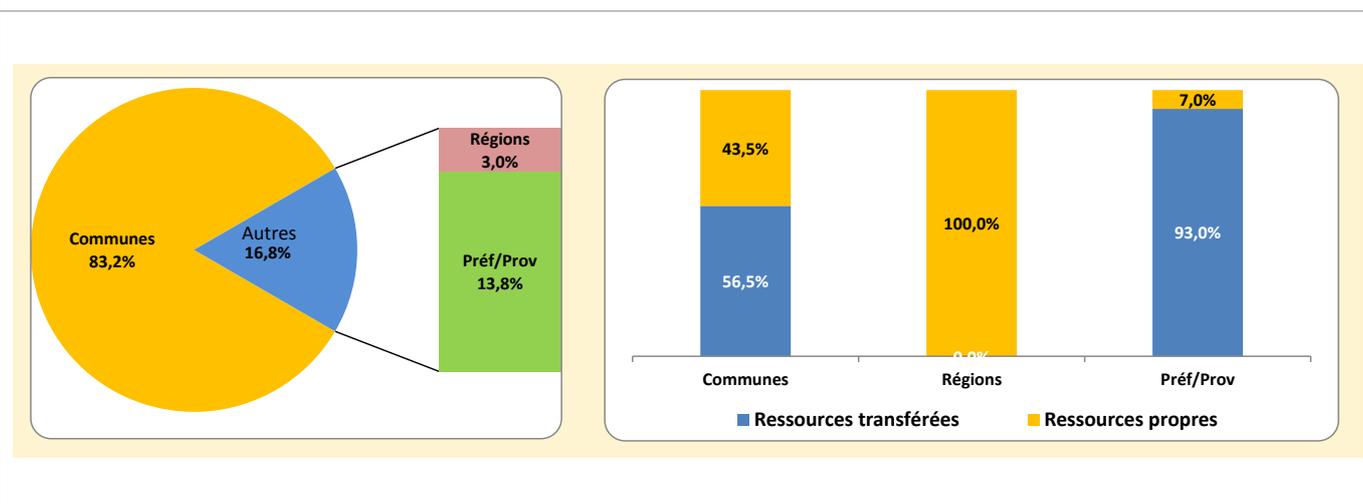
Les recettes non fiscales ont atteint 296 MDH, en augmentation de 20,6% par rapport à leur niveau à fin janvier 2018, en raison notamment de la hausse des recettes domaniales (+19 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+7 MDH);

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (31 MDH contre 20 MDH) et des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (43 MDH contre 34 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 1,6 MMDH, représentant ainsi 83,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2019.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin janvier 2019 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 56,5% des recettes des communes contre 93% pour les préfectures et provinces.

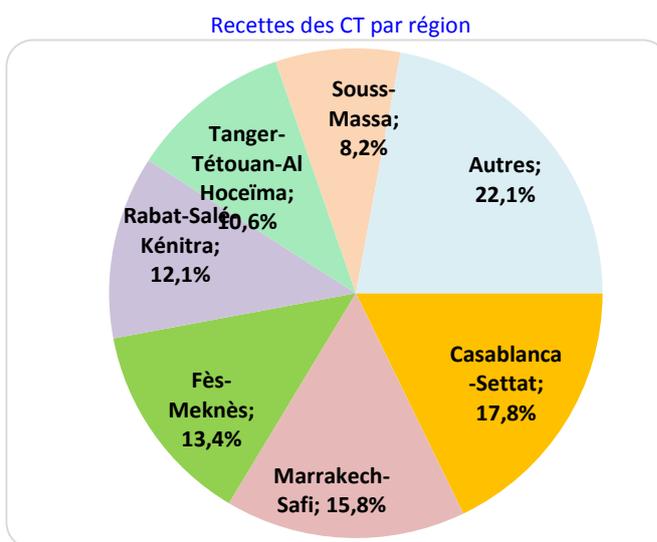


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁴, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 77,9% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (347 MDH) représentent 17,8% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Marrakech-Safi vient en second rang avec 15,8% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,3%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	126	58	163	347
Marrakech-Safi	137	2	168	307
Fès-Meknès	60	7	195	262
Rabat-Salé-Kénitra	83	24	128	235
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	73	22	111	206
Souss-Massa	64	17	79	159
Béni Mellal-Khénifra	28	5	102	134
L'oriental	48	6	73	127
Laâyoune-Sakia El Hamra	4	0	57	61
Drâa-Tafilalet	9	2	41	51
Guelmim-Oued Noun	5	1	45	51
Dakhla-Oued Ed Dahab	1	0	4	6
TOTAL	638	142	1 166	1 946

2- DEPENSES

A fin janvier 2019, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 913 MDH, en hausse de 3,4% par rapport à leur niveau à fin janvier 2018. Elles se composent à hauteur de 97,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin janvier 2019, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 894 MDH, soit une augmentation de 3,7%, provenant de la hausse 3,9% des dépenses de personnel et de 37,5% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à la baisse de 45% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Personnel	818	11 932	850	7%	3,9%
Autres biens et services	24	11 662	33	0%	37,5%
Intérêts dette	20	926	11	1%	-45,0%
TOTAL	862	24 520	894	4%	3,7%

⁴ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin janvier 2019 ont atteint 850 MDH contre 818 MDH à fin janvier 2018, soit une hausse de 3,9%. Les salaires représentent 95,1% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 73,3% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 33 MDH à fin janvier 2019 contre 24 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 60,6% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 11 MDH à fin janvier 2019 contre 20 MDH un an auparavant, en baisse de 45%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2019 a dégagé un solde ordinaire positif de 1.052 MDH contre un solde ordinaire positif de 1.093 MDH enregistré un an auparavant.

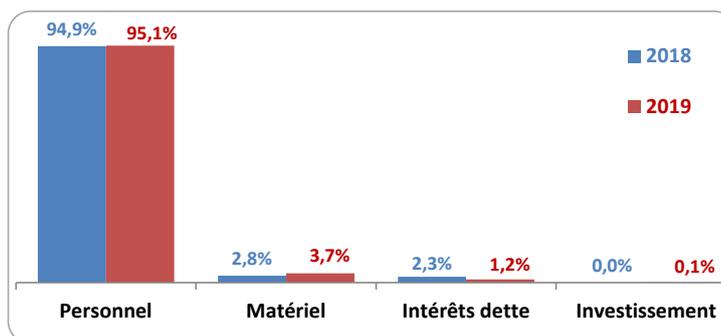
2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A fin janvier 2019, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales ont enregistré 1 MDH au niveau des programmes nationaux.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2018	Prévision	2019	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	0	1 337	0	0%	
Projets intégrés ⁵	0	1 068	0	0%	
Acquisitions immobilières	0	700	0	0%	
Acquisitions mobilières ⁶	0	302	0	0%	
Programmes nationaux ⁷	0	1 612	1	0%	
Subventions	0	221	0	0%	
TOTAL	0	5 240	1	0%	

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin janvier 2018 et fin janvier 2019 fait ressortir la hausse des parts des dépenses de personnel et des dépenses de matériel, conjuguée à la baisse de la part des charges en intérêts de la dette.



⁵ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁶ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

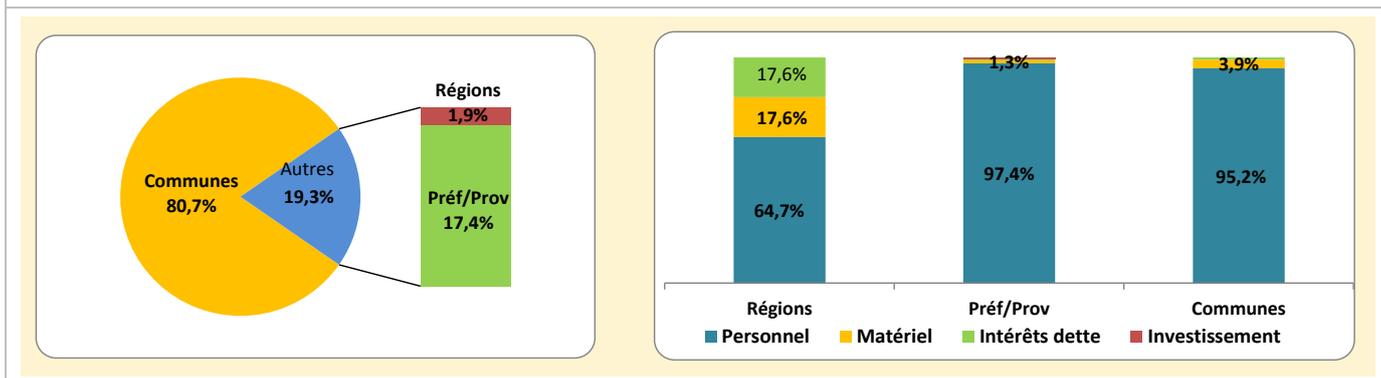
⁷ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 722 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales, est de 80,7% à fin janvier 2019.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin janvier 2019 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (95,2%) et des préfectures et provinces (97,4%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 64,7% des dépenses de personnel, et de 17,6% pour chacune des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.

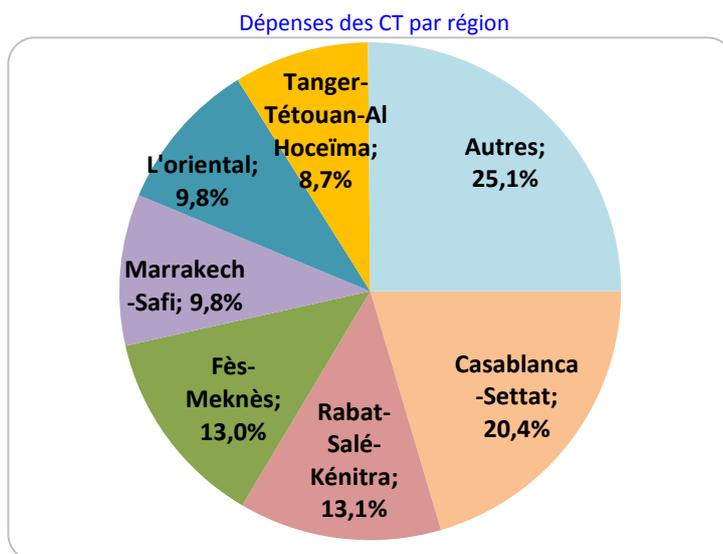


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (183 MDH) représentent 20,4% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	179	1	3	0	183
Rabat-Salé-Kénitra	115	1	1	0	117
Fès-Meknès	105	11	0	0	116
Marrakech-Safi	87	1	0	0	88
L'oriental	85	3	0	0	88
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	76	2	0	0	78
Béni Mellal-Khénifra	59	0	1	0	60
Souss-Massa	53	3	3	0	59
Laâyoune-Sakia El Hamra	33	9	2	1	45
Drâa-Tafilalet	33	2	1	0	36
Guelmim-Oued Noun	17	0	0	0	17
Dakhla-Oued Ed Dahab	8	0	0	0	8
TOTAL	850	33	11	1	895

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin janvier 2019 des soldes positifs de 2 MDH et de 3 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 3 MDH pour les comptes spéciaux à fin janvier 2018.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 1.056 MDH à fin janvier 2019 contre un excédent global de 1.097 MDH enregistré un an auparavant.

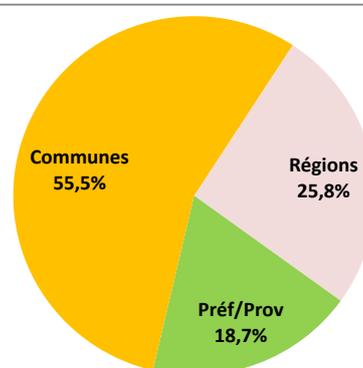
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2019 a permis le remboursement du principal de la dette pour 18 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 1 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin janvier 2019 se sont élevés à 32,1 MMDH, dont 31 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁸. Les communes interviennent pour 55,5% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin janvier 2019



⁸ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.